

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION pour les années 2026, 2027 et 2028

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné, Sylvain Laplante, directeur général par intérim, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Liboire que le rôle d'évaluation pour les années 2026, 2027 et 2028, tel que préparé par monsieur Patrice Bellavance, évaluateur de la Municipalité régionale de comté de Les Maskoutains a été déposé sous format électronique, le 10 septembre 2025, à 15 h 38 au Bureau municipal situé au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit aux heures de bureau, soit :

Du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q.c.F-2.1), toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer auprès de la MRC des Maskoutains, organisme municipal responsable de l'évaluation, une demande de révision à ce sujet.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir trois conditions :

1. La demande de révision doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin;
2. La demande doit être déposée au bureau de la MRC des Maskoutains situé au 3271, boulevard Laframboise, bureau 200, à Saint-Hyacinthe J2S 4Z6 ou y être envoyée par courrier recommandé;
3. La demande de révision doit être déposée ou envoyée avant le 1^{er} mai 2026 et être accompagnée de la somme d'argent prévue au règlement adopté par la MRC des Maskoutains.

N.B. Dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par l'envoi du formulaire dûment rempli par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à Saint-Liboire, ce 29 octobre 2025



Sylvain Laplante,

Directeur général par intérim, greffier-trésorier
Municipalité de Saint-Liboire